

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2890

présenté par

Mme Trouvé, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES propose de réserver la dispense du ""diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie"" aux seuls établissements publics d'enseignement supérieur agricole en supprimant la convention de coopération.

Cette disposition introduite en commission va mener à une privatisation accrue de l'enseignement supérieur agricole. Alors que 176 licences professionnelles actives sont déjà recensées, la création de ce nouveau diplôme peut difficilement s'expliquer par une autre volonté que celle de créer un marché de la formation supérieure agricole.

Outre les juteux bénéfices que réaliseront les quelques écoles privées qui dispenseront ces formations, au détriment des familles, des étudiant.e.s endetté.e.s et de tous ceux et toutes celles

empêché.e.s de suivre une formation, la création d'un tel diplôme aura pour effet de mettre l'enseignement supérieur agricole directement sous influence des intérêts marchands et des lobbys du secteur.

La nécessaire bifurcation agroécologique implique pourtant de préserver la réelle autonomie de l'enseignement supérieur, au sein d'établissements publics disposant de moyens suffisants, stables, avec une visibilité à long-terme, leur permettant d'élaborer et de transmettre les connaissances et qualifications permettant d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles.

L'investissement dans l'enseignement public, accessible au plus grand nombre, est aussi la condition du renouvellement des générations.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES souhaite la suppression des conventions de coopération qui vont approfondir la privatisation de l'enseignement supérieur agricole."